

# AU FIL DES MOIS

Avril 2021

Bonjour à tous les parents,

Je tiens à vous remercier de votre collaboration dans l'application des mesures d'hygiène relatives à la pandémie. Très peu d'enfants oublient leur masque et ils appliquent les mesures d'hygiène demandées. De plus, j'apprécie vraiment votre vigilance lorsque votre ou vos enfants ont des symptômes Covid. Vous n'hésitez pas à retirer votre enfant, malgré tout ce que cela peut engendrer, et vous faites tester ces derniers. C'est ensemble que nous parviendrons à diminuer les cas au Québec, avec plusieurs sacrifices (j'en conviens), mais pour des jours meilleurs. Ne lâchez pas et résistez aux demandes de vos enfants lorsqu'ils veulent aller passer une fin de semaine chez les cousins! 😊

## VISITE DU LAPIN DE PÂQUES

Les enfants du service de garde ont eu une heureuse visite le 1<sup>er</sup> avril dernier, et ce n'était pas un poisson d'avril! Le vrai Lapin de Pâques a visité tous les élèves sur l'heure du dîner au grand bonheur de ces derniers!



## HABILLEMENT EXTÉRIEUR

« En avril, ne te découvre pas d'un fil » !

Les enfants doivent porter des vêtements appropriés à la température. Ce sera à vous de juger, selon la fluctuation de la température, quel vêtement devra porter votre enfant en quittant la maison le matin. De plus, à la fonte des neiges, il est demandé de porter des bottes d'eau ou une deuxième paire de souliers afin de garder les pieds au sec et l'école propre. Merci de nous aider à

garder notre environnement de travail agréable !

## **RETARD DES ÉLÈVES**

Nous avons constaté que plusieurs élèves arrivent en retard le matin. Pour le bien de tous, il est très important d'être à l'heure à l'école. Les retards perturbent le bon fonctionnement de la classe et peuvent nuire aux apprentissages de votre enfant. Le parent a la responsabilité de s'assurer que son enfant se présente à l'heure à l'école tous les jours. Merci de votre collaboration.

## **CAPSULE DE VOTRE INFIRMIÈRE SCOLAIRE : LES MALADIES CONTAGIEUSES SONT ENCORE LÀ!**

Votre enfant a des boutons sur le corps? A-t-il attrapé la varicelle, la 5<sup>e</sup> maladie ou une autre maladie infectieuse qui doit être déclarée à l'école? Une consultation s'impose. Vous savez, l'exclusion de l'école n'est pas obligatoire dans tous les cas de maladies contagieuses. Toutefois, il est important de considérer que certains élèves pourraient être en danger s'ils sont en contact avec une maladie contagieuse (ex : déficience du système immunitaire). Il est donc important d'aviser la secrétaire qui nous fera part de la situation afin que l'on évite une telle situation. Il n'y a donc pas de risque à prendre !

## **AUCUNE ÉPREUVE OBLIGATOIRE DU MEQ ET DU CSSP CETTE ANNÉE**

Cette année aucune épreuve obligatoire du ministère ou du Centre de services scolaire n'aura lieu. Par ailleurs, comme chaque année, des examens de fin d'année auront lieu en classe en mai et juin. Les enseignants vous informeront des dates de passation. Ce sont des épreuves exigeantes qui demandent préparation, étude et repos ! Je vous rappelle que la 1<sup>re</sup> étape vaudra 35% du bulletin final et la 2<sup>e</sup> étape, 65% du bulletin final.

Je vous souhaite un excellent mois d'avril!



Lucie Bilodeau  
Directrice

